

BROHY, C. (2004). Vers une nouvelle constitution pour le canton de Fribourg. In : Pro Fribourg, 142, VIII-IX

VERS UNE NOUVELLE CONSTITUTION POUR LE CANTON DE FRIBOURG

Pourquoi une révision totale de notre Charte fondamentale?

Avant le tournant du millénaire, bon nombre de cantons suisses se sont engagés dans un processus de révision totale de leurs constitutions. Celles-ci datant pour la plupart de la deuxième moitié du 19^e siècle, on imagine sans peine qu'elles ignorent les profondes mutations culturelles, économiques et sociales de ces dernières décennies. Certes, les constitutions cantonales ont intégré des révisions partielles. Le peuple fribourgeois a ainsi accepté une vingtaine de fois des révisions partielles, alors qu'il a refusé à six reprises des révisions partielles de sa Constitution datant de 1857. Mais ces modifications donnent une impression de rafistolage, elles manquent de cohérence, et le style désuet ne parvient plus vraiment à intéresser citoyennes et citoyens en quête de leurs droits. Deux exemples pour illustration:

III
"Art. 8: Il ne pourra être prononcé de peine de mort pour cause de délit politique";

"Art. 14: Les majorats, substitutions et fidéicommiss de famille ne peuvent être rétablis".

Un peu d'histoire récente

Le 13 juin 1999, le peuple fribourgeois a accepté d'entreprendre la révision totale de sa Constitution, et il a choisi en même temps de confier les travaux à une autre assemblée que le Grand Conseil. Les partis ont donc rempli leurs listes en vue de l'élection de la Constituante le 12 mars 2000. Mais une nouvelle Constitution est un projet bien trop important que l'on ne peut pas laisser aux seuls partis. Des groupements d'intérêts et des groupes qui défendent des initiatives citoyennes se sont également sentis concernés. Ainsi, le mouvement Pro Fribourg, sous l'impulsion de son secrétaire Gérard Bourgarel et en collaboration avec d'autres associations actives dans les domaines culturel, social et environnemental, a décidé de participer à cette élection avec des listes citoyennes dans cinq cercles électoraux, «dans un esprit civique et non

partisan». Bien plus qu'un programme, le numéro de Pro Fribourg de février 2000 exposait les vues des candidates et candidats sur les enjeux de la future Constitution et son affiche malicieuse présentant la liste 7 donnait un peu de piment à une campagne terne.

La constitution d'un Groupe citoyen au sein de la Constituante

Les cinq élues et élus des listes citoyennes se sont alliés aux listes Engagement social, Fenêtre ouverte et Energie nouvelle, les plus proches de nos préoccupations, nos utopies, nos visions. Avec ses onze membres, le Groupe citoyen devenait ainsi la quatrième force de la Constituante. Il présente certaines particularités. Ses membres n'ont pas d'expérience politique particulière, mais ils sont fortement engagés dans l'éducation, le social, la culture, la formation, les associations, la recherche, les langues. Comparé aux autres groupes de l'assemblée, il est particulièrement stable, jeune et féminin. Stable par sa persévérance: alors que parmi

les 130 membres de l'assemblée constituante on enregistre 38 départs, ce qui représente tout de même un taux de rotation de 30%, le Groupe n'a connu aucune démission. Il est jeune par la présence des trois plus jeunes membres de la Constituante; féminin puisque le Groupe comprend 73% de femmes alors que le plénum en compte 35%; et que le Groupe citoyen était le seul à avoir une cheffe de groupe, d'abord Marie Garnier puis Mélanie Maillard. On peut néanmoins déplore le fait que les districts du Lac et de la Singine n'aient pas pu compléter notre équipe.

Les joies...

Le Groupe citoyen a tenu ses engagements pris lors de la campagne. C'est avec satisfaction que nous voyons la protection de l'environnement et le développement durable inscrits dans les buts de l'Etat. L'article sur les langues permet l'existence de communes bilingues, l'Etat a le devoir de favoriser la compréhension, l'entente et les échanges entre les communautés linguistiques et d'encourager le bilinguisme. Le droit à l'information est garanti, la préservation et l'éducation au patrimoine naturel et culturel sont mentionnées, ainsi que de la séparation des secrétariats du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, ce qui permet une

meilleure séparation des pouvoirs. La motion populaire permet un renforcement des droits populaires, tout comme le droit de vote accordé aux étrangères et étrangers au niveau communal. Le droit d'enregistrer un partenariat pour les couples de même sexe est sans conteste également un acquis qui tient compte des réalités qui ont changé dans notre Canton, tout comme la possibilité de reconnaissance de droit public accordée aux différentes communautés religieuses qui respectent les droits fondamentaux. Ces dispositions montrent que le Canton de Fribourg est définitivement sorti de son carcan conservateur et qu'il est conscient de faire dorénavant partie d'une société ouverte et plurielle.

... et les déceptions

Les travaux de la Constituante nous ont toutefois aussi réservé des déceptions. Son fonctionnement d'abord, qui a bien vite commencé à ressembler à celui du Grand Conseil, avec ses affrontements gauche-droite ou romand-allemanique. Ensuite, certaines décisions prises par le plénum, comme par exemple de maintenir explicitement le principe de territorialité des langues, de ne pas envisager des structures territoriales plus audacieuses, ou de ne pas accorder le

droit de vote aux étrangères et étrangers sur le plan cantonal. Nous sous sommes engagés pour l'inscription d'un salaire minimum et des conseils consultatifs, qui permettent de s'exprimer à un plus grand nombre et une démocratie locale renforcée, idées qui n'ont pas trouvé de majorité au sein de notre assemblée, tout comme le droit de recours aux organisations et associations.

Décision le 16 mai 2004

Le projet de Constitution qui sera voté le 16 mai prochain est plus une radiographie de notre temps qu'une vision d'avenir. Mais il présente un consensus et des petits pas vers une société plus équitable, plus ouverte, apte à donner une place à chacune et chacun, consciente de l'importance de préserver notre patrimoine naturel et culturel pour les générations futures.

Claudine Brohy

avec Michel Bavaud, Sophie Bugnon,
Nathalie Defferrard, Françoise Ducrest,
Marie Garnier, Mélanie Maillard,
Nicole Monney, Christian Pernet,
Olivier Suter, Andréa Wassmer